

Construire un bâtiment de 3 étages et de 3 logements

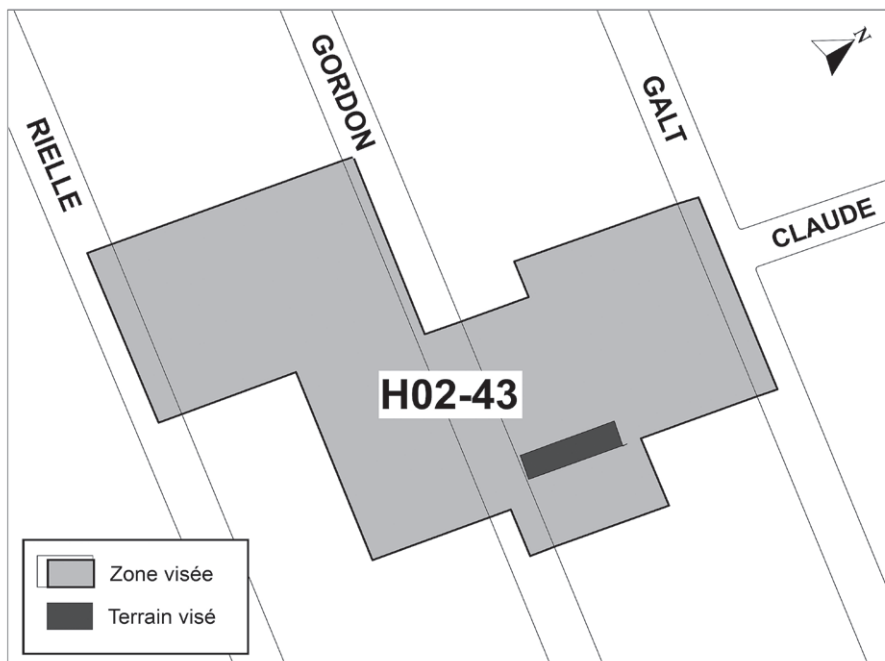
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA19 210018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire un bâtiment de 3 étages et de 3 logements sur le lot 6 267 053 adjacent aux 703 à 707, rue Gordon.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 5 février 2019, le conseil d'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 26 février 2019 à 18 h dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) car il déroge à la classe d'usages h2-familiale absente de la grille des usages et normes H02-43 et à l'article 163 du Règlement de zonage n° 1700 qui prescrit un maximum de 20 % de matériaux autre que la maçonnerie pour la façade d'un nouveau bâtiment.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal, située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun ce 13 février 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim
Diane Garand